

Le Carmel de Compiègne

Il est fondé le 21 avril 1641, c'est le cinquante-troisième Carmel réformé de France.

Les Carmélites vont déménager plusieurs fois, avant de s'installer définitivement dans le couvent construit pour elles le 23 mars 1648 et dédié au mystère de l'Annonciation.

A la Révolution le 2 novembre 1789, les biens du clergé sont confisqués et remis à la Nation.

Le 13 février 1790, tous les ordres monastiques et les congrégations religieuses régulières sont dissous. Les vœux qu'elles ont prononcés lors de leur entrée au couvent sont déclarés nuls. L'Assemblée nationale invite les religieux et religieuses à rentrer dans leur famille, mais les autorise, si ils le désirent, à rester dans leur couvent, qui est devenu propriété de l'État. L'État propose de servir une pension aux moines et aux religieuses.

Le 14 septembre 1792, jour de la fête de l'Exaltation de la Sainte Croix, les Carmélites sont expulsées par les autorités civiles de leur couvent, et quittent celui-ci, pour s'installer dans des maisons prêtées par des amis du Carmel.

Peu de temps après leur expulsion, la Prieure propose à ses sœurs d'offrir leur vie « pour que la Paix revienne dans l'Eglise, et en France ». Le texte de cet acte d'offrande a pu être reconstitué par le nouveau Carmel de Compiègne, à partir de lettres et écrits des Bienheureuses Carmélites.

Les Carmélites de Compiègne, le 19 septembre 1792, prêteront toutes le serment « Liberté-Égalité » sur les conseils de l'ordre du Carmel.

Les seize femmes (14 religieuses et 2 tourières) présentes à Compiègne sont arrêtées les 22 et 23 juin 1794 et incarcérées à l'ancien couvent de la Visitation, transformé en prison.

Le 12 juillet au matin, elles ont l'autorisation de faire leur lessive, elles revêtent leur habit de carmélite pour laver leurs vêtements civils. A midi, la municipalité vient les avertir qu'elles doivent partir pour la Conciergerie à Paris.

Paradoxalement, c'est leur arrestation et la prison qui permettent aux Carmélites de toutes se retrouver ensemble. Elles en profitent pour vivre ensemble leur règle, et chanter leurs offices. Des témoins des faits, ont déclaré « qu'on les entendait toutes les nuits, à deux heures du matin, récitant leur office ».

Le 16 juillet, jour de la fête de Notre Dame du Mont Carmel, elles apprennent qu'elles sont convoquées le lendemain devant le Tribunal. L'une d'entre elle compose un cantique sur l'air de la Marseillaise, pour manifester leur bonheur de mourir pour leur Seigneur et leur Foi.

Les éléments d'accusation du Tribunal Révolutionnaire :

- des images du Sacré-Cœur sont retrouvées dans leurs maisons, et le tribunal y voit un « caractère de ralliement des rebelles de la Vendée ».
- de la correspondance avec l'ennemi, soit des lettres de leur aumônier qui a dû émigrer.
- de cacher des armes chez elles.

La prieure réfute ces accusations, le procureur Fouquier-Tinville les accuse alors de « fanatisme » lié à la volonté des religieuses de continuer à vivre leur foi catholique, de rester fidèles à leurs vœux.

Le « fanatisme » a été défini par Voltaire comme une « folie religieuse sombre et cruelle ». Il est considéré comme un crime si grave qu'il n'est pas nécessaire de faire une loi contre lui. Rousseau avait écrit en 1762 : « quiconque refusera d'obéir à la volonté générale, y sera contraint par tout le corps ; ce qui ne signifie autre chose, sinon qu'on le forcera d'être libre ».

Elles sont guillotonnées le 29 messidor an II (17 juillet 1794), à la barrière de Vincennes, sur la place du Trône-Renversé (actuellement place de la Nation). Leurs corps sont jetés dans une des fosses communes à Picpus. Dix jours plus tard, l'exécution de Robespierre et de ses compagnons marque la fin de la Grande Terreur qui a fait 1 306 victimes.

Le 27 mai 1906, les carmélites sont béatifiées par le pape Pie X en pleine période de séparation de l'Église et de l'État en France.